



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montagne

Question écrite n° 22707

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le maintien des alpages dans le massif alpin. Source de biodiversité, l'alpage doit être entretenu par une pratique pastorale régulière. La politique de l'Union européenne a permis, dans le cadre de l'objectif 5 B il y a quelques années, de lancer des opérations de reconquête d'alpages en friche, contribuant aussi au maintien de paysages ouverts en même temps qu'à la richesse floristique de la montagne, mais avec des coûts qui font mesurer l'intérêt de ne pas admettre une pratique pastorale déclinante. Cette pratique s'appuie depuis plusieurs siècles sur la transhumance, or le retour du loup dans les Alpes amène aujourd'hui de nombreux propriétaires de troupeaux et bergers à s'interroger sur le maintien de leur présence en alpage, et dans certains cas à renoncer. Il souhaite donc connaître le nombre d'alpages abandonnés depuis le retour du prédateur dans le massif alpin et les superficies concernées.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la pêche a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire sur l'évolution de l'occupation des alpages depuis le retour du loup dans les Alpes. L'activité pastorale, respectueuse de l'environnement, joue un rôle déterminant dans les zones les plus défavorisées où elle demeure souvent la dernière activité économique. Le retour du loup dans les Alpes françaises en 1992 a nécessité la mise en oeuvre par l'État, avec l'aide de l'Union européenne, de mesures d'accompagnement des éleveurs portant sur la prévention et l'indemnisation des dégâts aux troupeaux. Aujourd'hui, la population de loups française est viablement installée. Prenant en compte ce nouvel équilibre, la révision en cours du plan national d'action sur le loup fait l'objet d'un travail nourri avec les représentants des différentes parties concernées, notamment de la profession agricole et des élus, qui ont pu l'enrichir de leurs expériences et de leurs réflexions. Le nouveau « plan d'action national sur le loup 2008-2012, dans le contexte français d'une activité importante et traditionnelle d'élevage » devrait ainsi aboutir à des modalités de gestion adaptées de la population de loups, permettant une prise en compte renforcée de la priorité due aux agriculteurs et au monde pastoral, ainsi qu'une anticipation des situations de difficultés ou de conflits dans les zones de colonisation. Au cours des travaux menés, la nécessité de mieux cerner l'impact du loup sur le maintien du pastoralisme a été clairement identifiée. Le ministère de l'agriculture et de la pêche financera une étude en ce sens dans le cadre du nouveau plan. Cette étude portera notamment sur les questions relatives à l'évolution des exploitations et à celle de l'occupation des unités pastorales en lien avec la présence du loup. Les membres du groupe national loup dont fait partie l'honorable parlementaire, instance de concertation réunissant les principaux acteurs concernés par ce dossier, notamment la profession agricole et les élus, seront bien entendu informés des résultats de cette étude. Ce sujet d'importance pour l'avenir des filières agricoles concernées, ainsi que pour l'entretien et la vitalité économique de nos territoires ruraux, doit être traité avec la plus grande transparence.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22707

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3912

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5645